

RUBRIQUE LA MOISSON D'OR

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES MOISSONS

ST-THÉODORE-D'ACTON

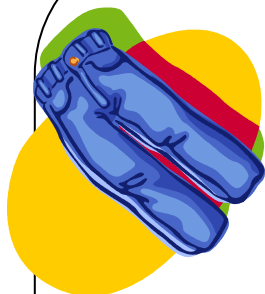
Octobre 2026

Édition #1 – Année 2026-2027

Ce journal est un excellent outil d'information afin d'être à l'affût de ce qui se passe à l'école des Moissons. Nous invitons tous les parents d'élèves à en prendre connaissance et à le conserver précieusement.

****** En tout temps, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du secrétariat, mais prendre note qu'aucune confirmation ne sera faite à la suite de la prise des messages. Ces derniers sont fréquemment pris dans la journée et les personnes concernées sont informées. Veuillez appeler avant 13h30 pour un changement de fin de journée. ******

Tenue vestimentaire



Nous rappelons aux élèves qu'ils doivent avoir une 2^e paire de souliers et avoir leurs vêtements d'éducation physique à l'école (sauf le préscolaire et le 1^{er} cycle). Nous vous rappelons que les **vêtements suivants** sont **interdits à l'école** : le **gilet à bretelles « spaghetti »**, le **gilet « bedaine »** et les **souliers à roulettes**. Voir le mode de vie pour plus d'informations.

De plus, comme les jours commencent à se faire plus froids, nous demandons votre collaboration afin de vous assurer que votre enfant porte des vêtements appropriés à la température. Notez aussi que le changement de souliers intérieurs et extérieurs est obligatoire en tout temps. Nous désirons réussir à garder notre école propre, surtout les jours de pluie.





RAPPEL

Lors des jours de pluie, les enfants vont quand même jouer à l'extérieur (sauf lors de grosse averse ou d'orage). Il est important de surveiller la température quotidiennement afin d'habiller votre enfant en conséquence (imperméable et bottes de pluie). Afin d'éviter qu'il soit trempé pour le reste de la journée, il est aussi recommandé d'avoir des vêtements de rechange à l'école en tout temps.

Prendre note que les parapluies ne sont pas autorisés sur la cour lors des récréations.



Vélos

Nous demandons aux élèves de se munir d'un cadenas afin de verrouiller leur vélo, car nous ne sommes pas responsables des bris ou vols. Malheureusement, chaque année, il arrive des incidents. Soyons donc vigilants!



Jeux et jouets

Un petit rappel pour vous informer que les enfants n'ont pas le droit d'apporter leurs jouets (ex. : collections de cartes, MP3, iPhone, etc.) à l'école ni dans le transport scolaire. Nous ne sommes pas responsables des vols ou des pertes pour les objets personnels.

Si l'enseignant de votre enfant organise une activité où il doit apporter un jeu ou jouet personnel, vous recevrez un mémo de l'enseignant incluant les précisions de l'activité et du jouet autorisé.



Le 1^{er} conseil d'établissement 26-27 se tiendra le
8 octobre prochain à 18h30

Voici les parents qui vous représenteront sur le conseil :

Cynthia Lupien
Arianne Gazaille
Daphnée Demers
Michel Desroches

N'hésitez pas à venir donner votre avis lors des rencontres, tout le monde est le bienvenu!



Site Internet

Nous essayons de le tenir le plus à jour possible. Vous y trouverez les sorties lors des pédagogues, les procès-verbaux des conseils d'établissement, les info-parents, les listes d'effets scolaires (en fin d'année), etc.

N'hésitez pas à visiter notre site à l'adresse suivante :

[Notre école - École des Moissons \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Nous avons aussi une page Facebook « école des Moissons ». Plusieurs publications importantes y seront partagées.

[École des Moissons | Facebook](#)

Coordonnées de l'école

Téléphone : (450) 546-2263 poste 1 (secrétariat)

Télécopieur : (450) 546-2193

Courriel : kim.chevalier@cssh.gouv.qc.ca

Service de garde : (450) 546-2263 poste 2

Joanie Laverdière, technicienne au SDG (lundi au vendredi) : 450-773-8401 poste 3651

Courriel : joanie.laverdiere@cssh.gouv.qc.ca

